

Réunion publique de clôture

16 janvier 2026

Déclaration Loi sur l'Eau des secteurs
Arrachis et Pistole de la ZAC 3 du Parc
Technologique d'Orléans Charbonnière (45)

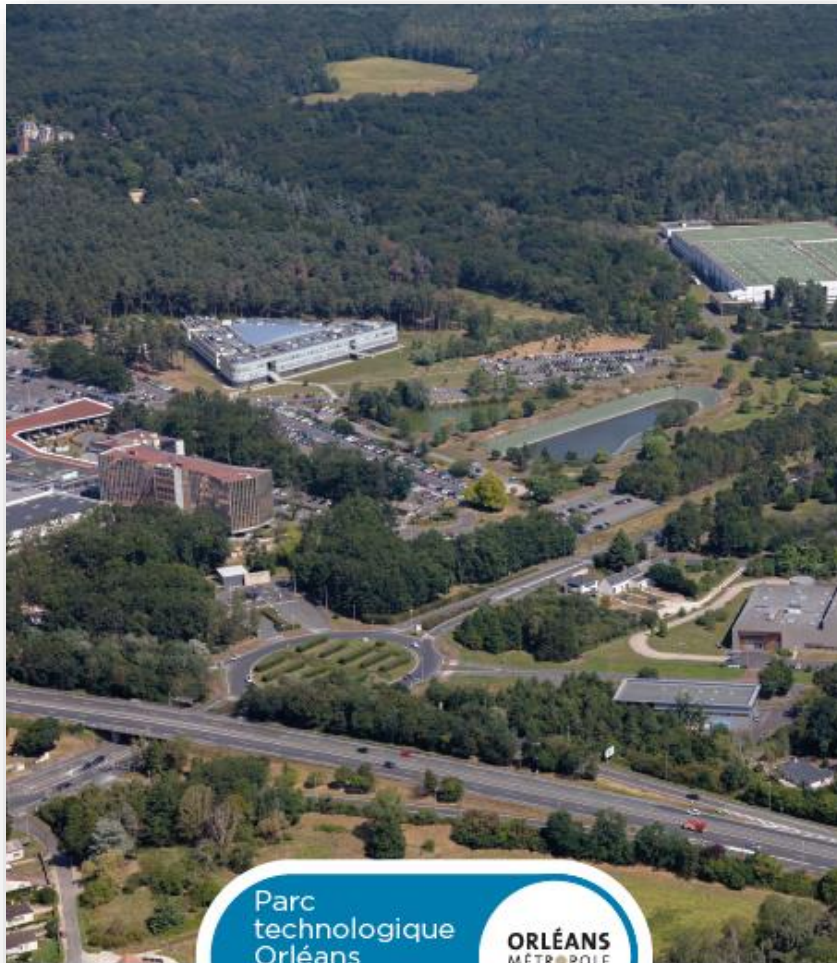


orleans-metropole.fr

TOUJOURS  HAUT POUR NOTRE TERRITOIRE

Parc Technologique Orléans-Charbonnière (PTOC)

Un pôle économique métropolitain d'excellence et de cosmétique



Parc
technologique
Orléans
Charbonnière
ZAC 3

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

TOUJOURS ✚ HAUT POUR NOTRE TERRITOIRE



FAVORISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES QUI PERMETTENT DE NOURRIR LES ÉCOSYSTÈMES EN PLACE

Le PTOC c'est :

80 entreprises

4 000 emplois

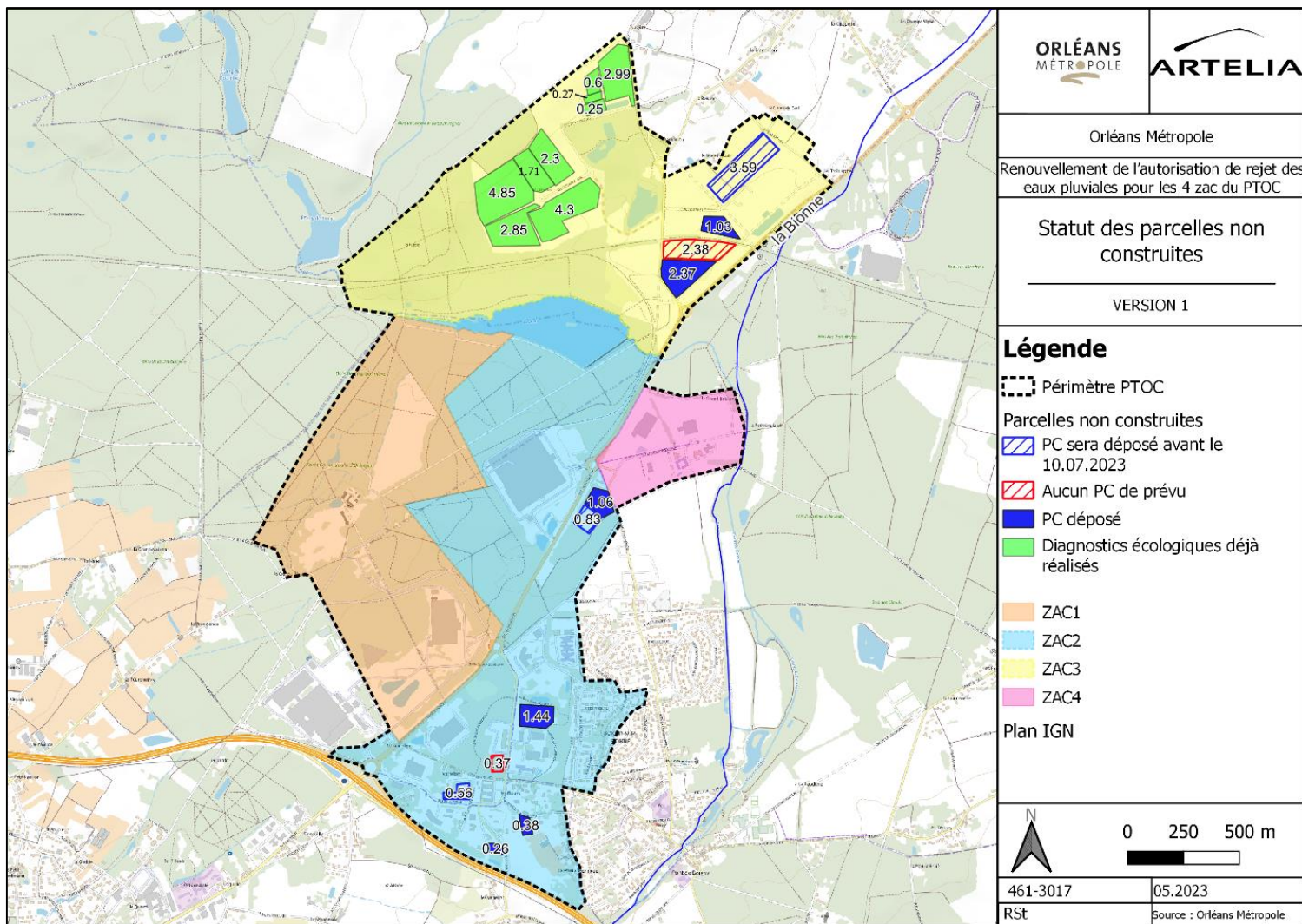
Des entreprises emblématiques :

- ALSTEF – Système de manutention et de levage
- KVERNELAND – Machinisme agricole
- LEMKEN FRANCE – Machinisme agricole
- LES PARFUMS CHRISTIAN DIOR – Parfums et cosmétiques
- WASHTEC – Industrie du lavage automobile
- BOBBIES – Maison parisienne de souliers de maroquinerie

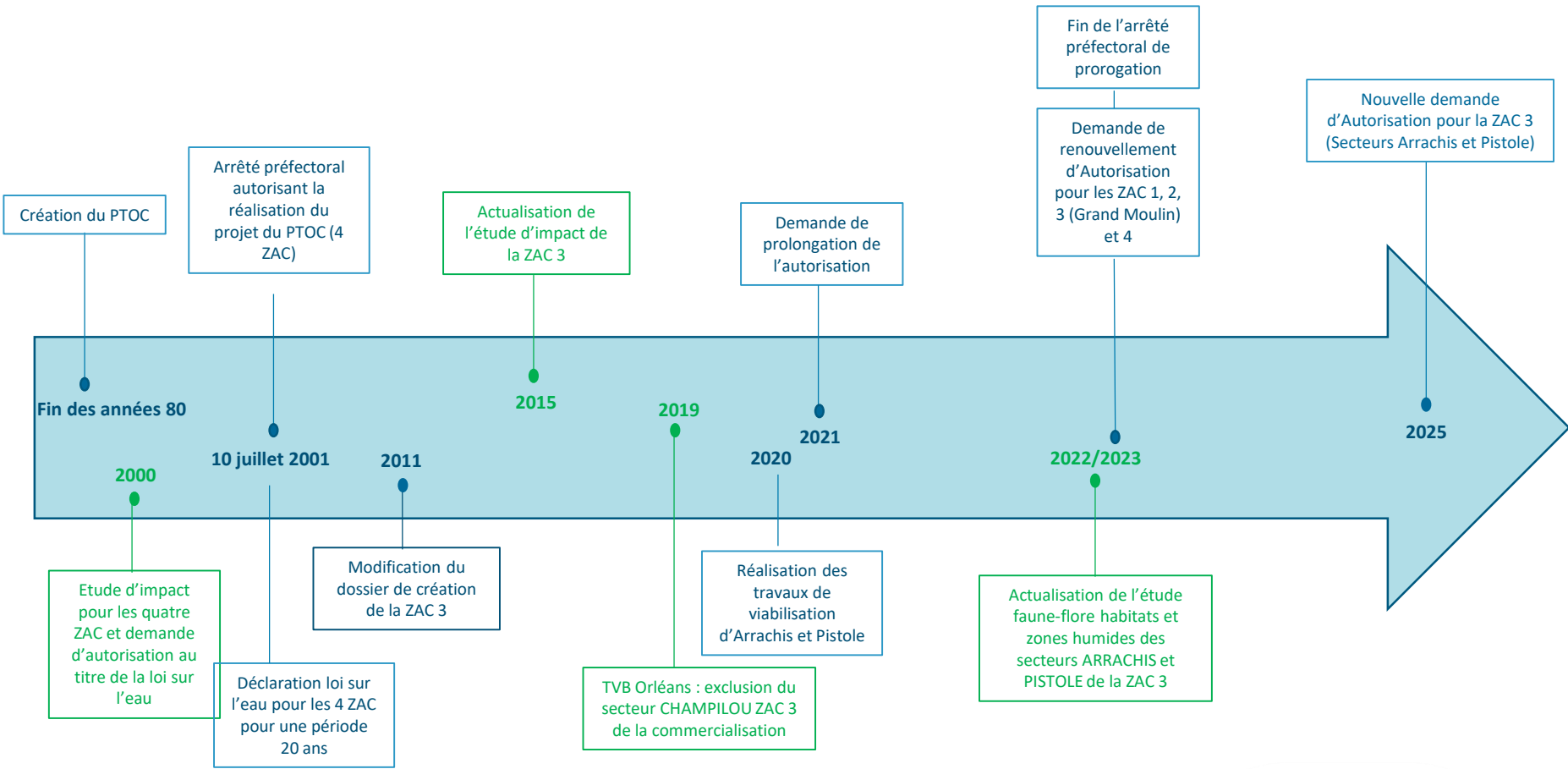
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

TOUJOURS ✚ HAUT POUR NOTRE TERRITOIRE

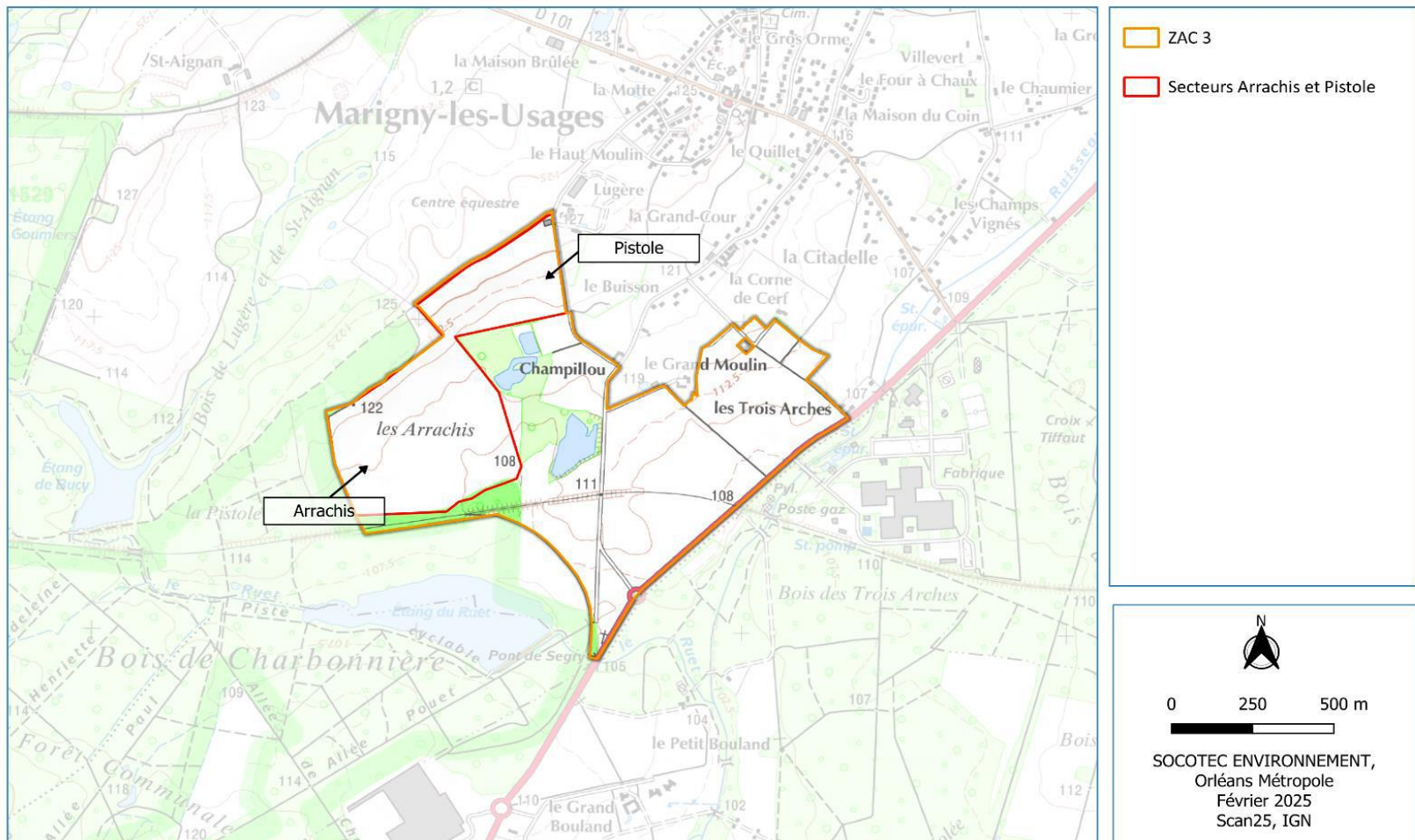
Parc Technologique Orléans-Charbonnière (PTOC) = 4 ZAC



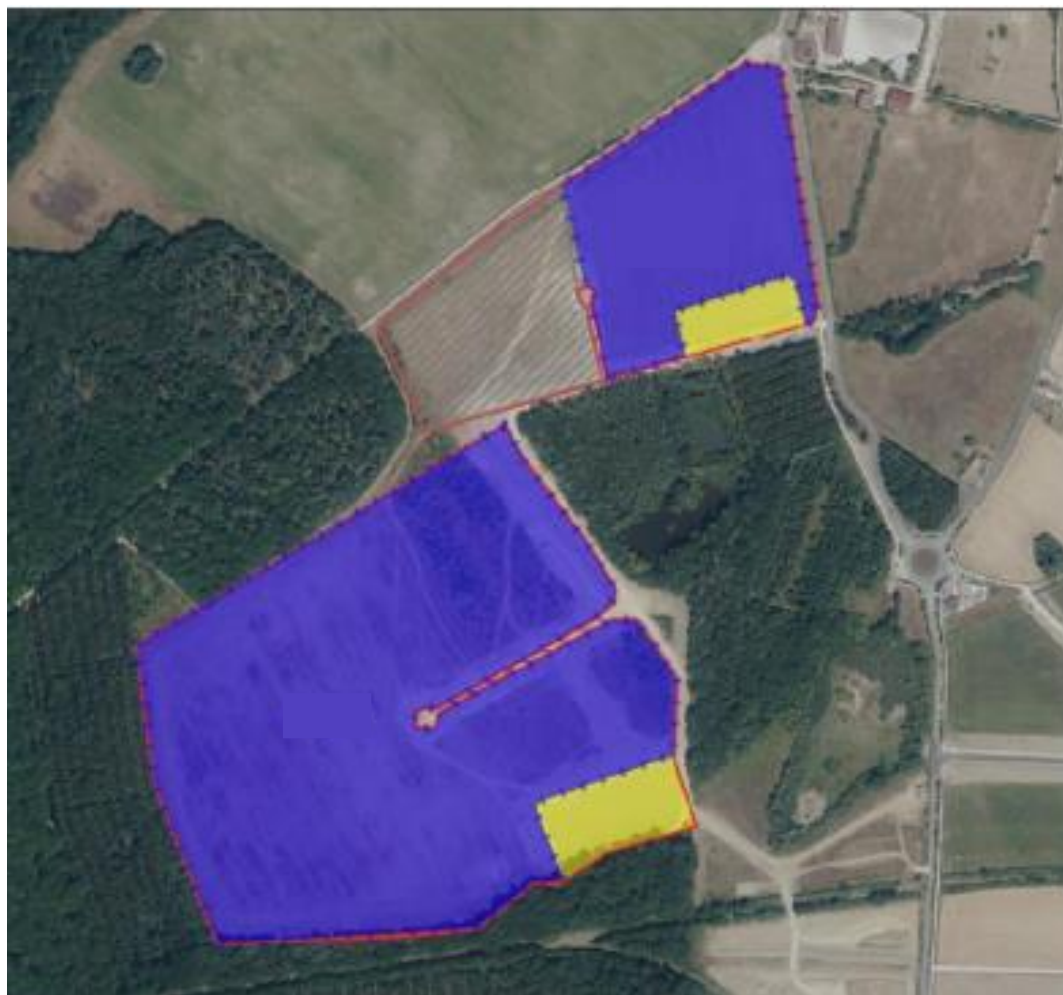
HISTORIQUE - Parc Technologique Orléans-Charbonnière (PTOC) = 4 ZAC



Localisation de la ZAC 3



DIAGNOSTIC – ZONES HUMIDES



Légende

-  Zones Humides
 -  Zones d'investigation
 -  Zone dotée
 -  Ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Photographies aériennes

	Surface de zone humide identifiée	Observations
Surface commercialisable	24,2ha	
Bassins eaux pluviales	1,7ha	Bassins réalisés dans le cadre de l'autorisation du précédent DLE
Voirie, et chemin	1,7ha	Voirie et chemin réalisés dans le cadre de l'autorisation du précédent DLE
Total surface de zone humide réglementaire	27,6ha	Surface de zones humides potentiellement impactée indiquée dans le dossier

DIAGNOSTIC – Localisation des enjeux écologiques floristiques



SOCOTEC

Localisation des espèces floristiques à enjeux

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



Périmètre d'étude rapproché

Espèces patrimoniales :

- Gesse de Nissolle
(Lathyrus nissolia)
- Laiche à épis pendants
(Carex pendula)
- Orobanche de la Picride
(Orobanche picridis)

Niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Modéré
- Faible



0 100 200 m

SOCOTEC ENVIRONNEMENT,
Orléans Métropole
Janvier 2025

Orthophoto, IGN

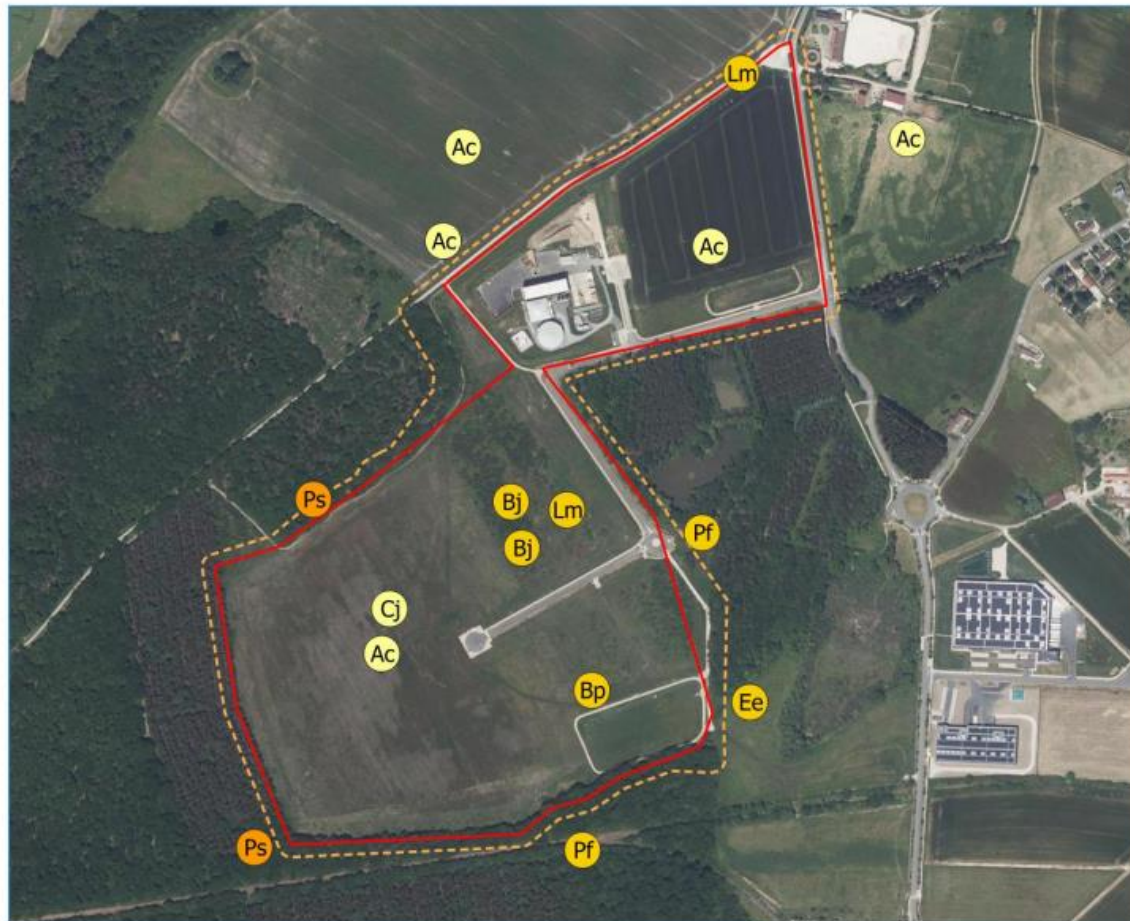


DIAGNOSTIC - Localisation de l'avifaune patrimoniale



Localisation de l'Avifaune patrimoniale

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude rapproché

Avifaune nicheuse patrimoniale

- Ac Alouette des champs
- Bj Bruant jaune
- Bp Bruant proyer
- Cj Cisticole des joncs
- Ee Engoulevent d'Europe
- Lm Linotte mélodieuse
- Pf Pouillot fitis
- Ps Pouillot siffleur

Niveau d'enjeu

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Modéré
- Faible



SOCOTEC ENVIRONNEMENT,
Orléans Métropole
Janvier 2025
Orthophoto, IGN



DIAGNOSTIC - Localisation des espèces d'amphibiens et de reptiles



SOCOTEC

Localisation de l'Herpétofaune

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



DIAGNOSTIC - Localisation des insectes patrimoniaux



Localisation des insectes patrimoniaux

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



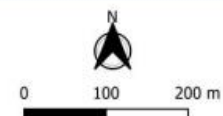
- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude rapproché

Insectes patrimoniaux

- Leste sauvage

Niveau d'enjeu

- | | |
|------------|--------|
| Très fort | Modéré |
| Fort | Faible |
| Assez fort | |



SOCOTEC ENVIRONNEMENT,
Orléans Métropole
Janvier 2025
Orthophoto, IGN

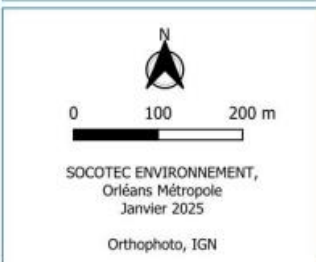


DIAGNOSTIC - Enjeux liés aux chiroptères



Chiroptères et gîtes potentiels

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



COMPATIBILITE AVEC LES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS

Le Dossier de Loi sur L'Eau doit être conforme avec :

- Le Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm)

Le Dossier de Loi sur L'Eau doit être compatible avec :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole (PCAET)
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce



FOCUS sur la disposition 8 B du SDAGE

3 critères cumulatifs :

Les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la récréation ou la restauration de zones humides, cumulativement :

- équivalente sur le plan fonctionnel ;
- équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ;
- dans le bassin versant de la masse d'eau.

Définition de la restauration ou récréation :

« Par les termes de récréation ou restauration il est indiqué que la compensation ne sera pas, dans la plupart des cas, une création de zone humide là où il n'y en aurait jamais eu. Il s'agit de privilégier la reconquête d'un espace qui était anciennement une zone humide et d'en rétablir des fonctionnalités, ou d'améliorer une zone humide existante qui n'est pas à son potentiel fonctionnel maximum. Dans certains cas spécifiques (notamment création de mares pour compenser une destruction de mares), une création ex nihilo pourra être envisagée. »

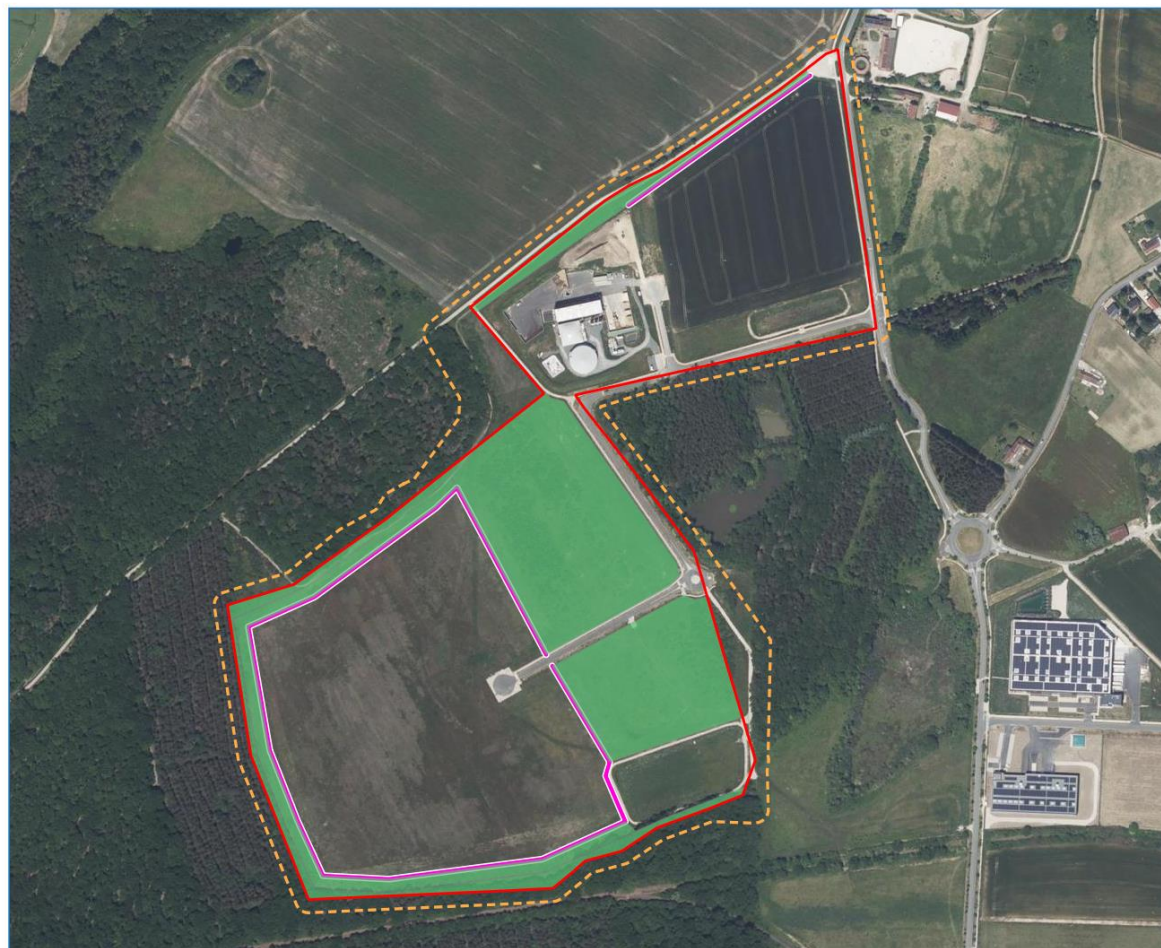
MESURES D'EVITEMENT



SOCOTEC

Mesures d'évitement

ZAC Arrachis Pistole - Marigny-les-Usages (45) - Volet écologique



-  Périmètre du projet
-  Périmètre d'étude rapproché
- Mesure d'évitement**
-  E1 - Évitement en amont du projet
-  E2 - Signalisation et protection des secteurs de sensibilité écologique en phase chantier



0 100 200 m

SOCOTEC ENVIRONNEMENT,
Orléans Métropole
Janvier 2025

Orthophoto

⇒ Surface sanctuarisée : 8,1ha



MESURES DE REDUCTION

Maintien de corridors existants



- Adaptation du calendrier des travaux.
- Dispositifs visant à maîtriser les déplacements de la petite faune.

Création de trame sombre



- Reprise de l'éclairage public
- Mesure spécifique de réduction d'éclairage pour les preneurs de lots

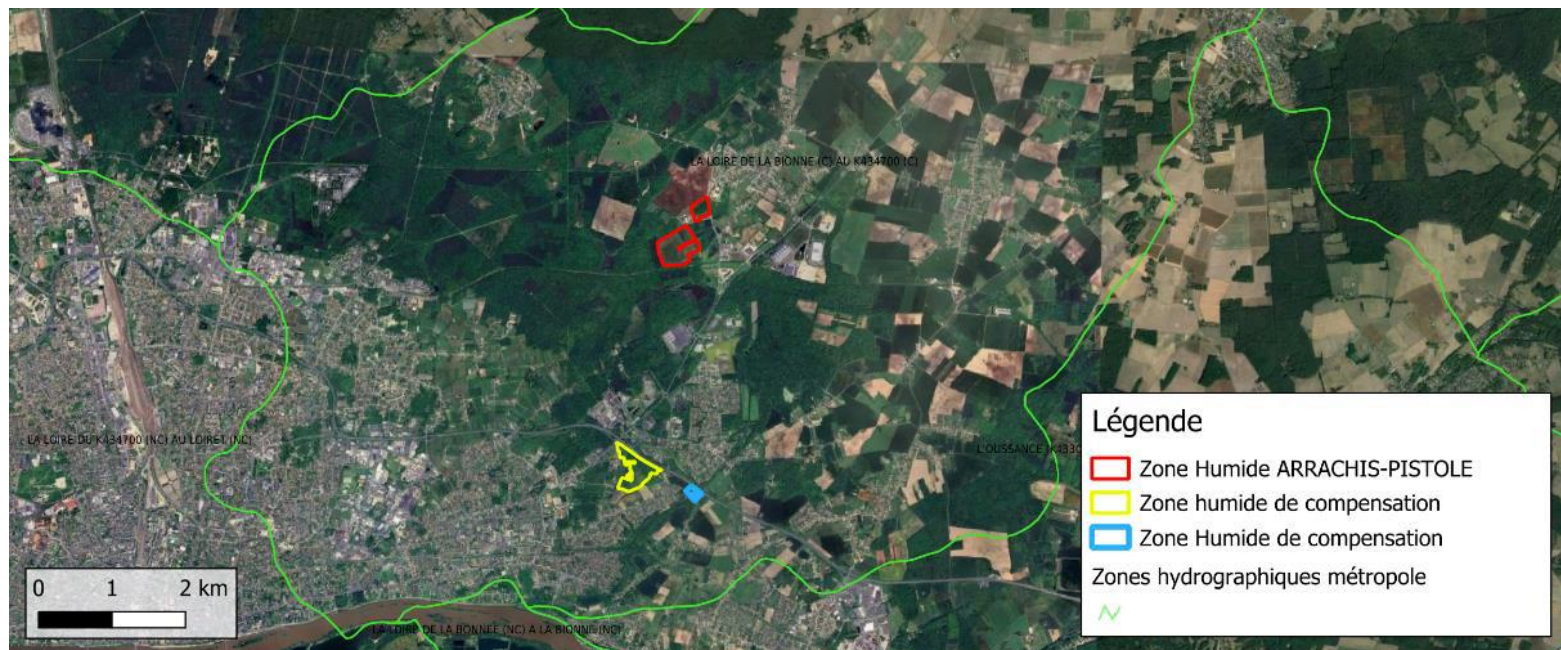
Gestion naturelle et différenciés des espaces



- Mesure d'entretien et de suivis



MESURES DE COMPENSATION – Localisation des sites



	Surface de zone humide identifiée	Surface de zone humide après évitement	Observations
Surface commercialisable	24,2ha	16,1ha	Surface correspondante à la zone humide réellement impactée dans le cadre de ce dossier de DLE
Bassins eaux pluviales	1,7ha	1,7ha	Bassins réalisés dans le cadre de l'autorisation du précédent DLE
Voirie, et chemin	1,7ha	1,7ha	Voirie et chemin réalisés dans le cadre de l'autorisation du précédent DLE
Total surface de zone humide réglementaire	27,6ha	19,5ha	Surface comptabilisée dans ce DLE

Site d'étude	ZH réglementaire initiale	ZH Evitée	ZH réglementaire espérée après act. éco.
ARRACHIS-PISTOLE	27,628 ha	8,119 ha	-
Bissonerie	8,900 ha	-	18,342 ha
SIBCCA	0,239 ha	-	2,113 ha
Bilan	-	8,119 ha	20,455 ha



MESURES DE COMPENSATION – Site « SIBBCA »



⇒ Surface sanctuarisée et de zone humide après travaux : 2,1ha

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

MESURES DE COMPENSATION – Site « Bissonnerie »



Surface sanctuarisée: **19,8ha**

Surface de zone humide
après travaux : **18,3 ha**

Les mesures permettront d'obtenir des gains fonctionnel sur l'hydraulique et la biogéochimie de la zone humide

DLE – Gestion des EAUX PLUVIALES

Rappel du CCCT :

- Rejets d'eaux pluviales et usées sur le réseau public sont du ressort de l'ACQUEREUR
- Le lot aménagé ne doit pas dépasser 50% d'imperméabilisation
- Si ce seuil est dépassé, l'excédent des eaux pluviales doit être géré sur la parcelle et traité en infiltration

Rappel du DLE 2001 :

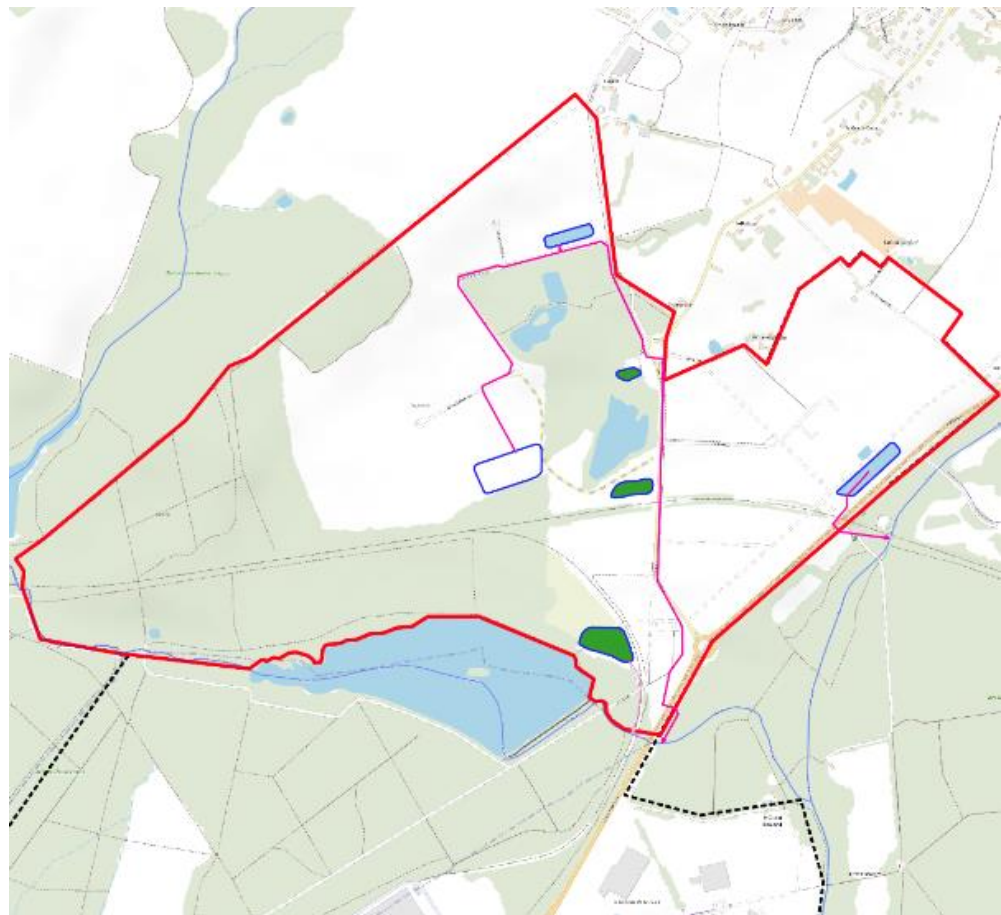
- **Secteur Arrachis** : 6 900 m³ pour le bassin.
- **Secteur Pistole** : 1 750 m³ pour le bassin

Hypothèses Orléans Métropole 2024 :

- Période de retour 30 ans ;
- Pluie de 2 h à savoir 48,3 mm ;

Volumes existants et à stocker :

- **Secteur Arrachis** : 7 850 m³ pour le bassin.
 - ⇒ Fonctionne dans la limite de 70% d'imperméabilisation pour les lots privés.
- **Secteur Pistole** : 1 180 m³ pour le bassin et 250 m³ pour la noue.
 - ⇒ Manque de volume :
 - En limitant d'un taux d'imperméabilisation à 50% pour le privé, le volume à stocker sur le secteur Pistole est de 1 525m³, soit un **manque de 95m³** = 6,6% de défaut volumétrique (<10 % potentiellement négligeable
 - Avec 70% d'imperméabilisation, on obtient 1 554 m³, soit un **manque de 124m³** = 8,7% de défaut volumétrique (<10 % potentiellement négligeable



PROCHAINES ETAPES

